

DEPARTEMENT DE  
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022



L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	34
Membres présents	28
Membres représentés	6
Membres absents	0
Secrétaire de séance	Stéphane PAVILLON
Date de la convocation des conseillers	21 septembre 2022
Date de l'affichage de la convocation	21 septembre 2022



**PRÉSENTS :**

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Madame Christine GINGUENÉ, Monsieur Alain GOREZ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie CURCIO, Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Adaa TEKOUK, Madame Fatima MENZEL, Monsieur Serge DOMINGUES, Monsieur William MUSUMECI, Madame Maria ALVES, Monsieur Dominique DI PONIO, Monsieur Gabriel GREZE, Madame Magalie FRANÇOIS, Monsieur Pascal GIACOMEL (**arrivée à 19h 10**), Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Hervé TOUGUET, Monsieur Hassan FERRE (**arrivée à 19h17**), Madame Sylvie MUNDVILLER, Monsieur Samir METIDJI (**arrivée à 19h06**), Madame Danièle KAMENI, (**arrivée à 19h04**), Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE **Conseillers Municipaux.**

**POUVOIRS :**

Madame Nassera ZOUBIR, donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD  
Madame Nadia GHARNIT donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES  
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE  
Monsieur Rachid BENYAHIA donne pouvoir à Madame Stéphanie DEVAUX  
Madame Emma ABREU donne pouvoir à Madame Danièle KAMENI  
Madame Aurélie TASTAYRE donne pouvoir à Monsieur Hervé TOUGUET

**OBJET : INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL SUITE À LA DÉMISSION DE MONSIEUR PHILIPPE LE CLERRE DE LA LISTE « VILLEPARISIS AVEC VOUS »**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Electoral, notamment l'article L.270,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-4,

**Vu** la démission par courrier reçu en mairie le 18 Août 2022 de Monsieur Philippe Le Clerre, Adjoint au maire de la liste « Villeparisis avec Vous »,

**Considérant** que le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit,

**Considérant** que Monsieur Gérard Chollet est appelé en remplacement en tant que Conseiller Municipal après que madame Martine Dubois ait refusé de rejoindre le Conseil Municipal.

**Vu** le courrier de Monsieur Chollet reçu en mairie le 19 Septembre 2022 confirmant son accord à rejoindre le Conseil municipal.

**Considérant** que Monsieur Philippe Le Clerre adjoint au maire avait été désigné par le Conseil Municipal en tant que représentant dans différentes instances, Monsieur Gérard Chollet reprendra le siège au sein des différentes instances qu'occupait son prédécesseur.

**Considérant** que la délégation de Monsieur Le Clerre liée à l'environnement, à l'énergie, aux mobilités douces et aux déchets sera assurée par Monsieur le Maire.

Entendu l'exposé présenté par Monsieur Frédéric BOUCHE,

**DELIBERE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

**PREND ACTE** de l'installation de :

- Monsieur Gérard Chollet en remplacement de Monsieur Philippe Le Clerre

**Article 2 :**

DIT que Monsieur Gérard Chollet reprendra le siège au sein des différentes instances qu'occupait son prédécesseur.

**Article 3 :**

DIT que la délégation de Monsieur Le Clerre liée à l'environnement, à l'énergie, aux mobilités douces et aux déchets sera assurée par Monsieur le Maire.

**Article 4 :**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux, à la Trésorière Municipale, et inscrite au recueil des actes administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'État.

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

**AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.**

**POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.**

Signature	Signature
Frédéric BOUCHE Maire	Stéphane PAVILLON Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20221005-22\_07156-DE  
Date de télétransmission : 05/10/2022  
Date de réception préfecture : 05/10/2022